

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

INFO SOLDE

NOVEMBRE 2016



«Retrouvez chaque mois toutes les informations relatives à votre solde»

Quand seront versées les soldes de décembre et de janvier ?

Comme chaque année, les dates de versement de votre solde sont modifiées :

- Versement avancé au 16 décembre, pour le mois de décembre.
- Versement normal au 25 janvier, pour le mois de janvier.

Soyez attentifs dans la gestion de votre budget compte tenu du délai entre les deux versements !

Quand seront reprises les fractions de solde OPEX ?

L'avancement des dates de clôture des soldes de novembre et de décembre aura les conséquences suivantes sur la reprise des fractions de soldes perçues avant et après le 14 novembre.

1. La fraction de solde perçue avant le 14 novembre sera reprise sur les soldes de novembre et décembre.
2. Les fractions perçues entre le 14 novembre et le 31 décembre seront reprises sur la solde de février.
3. **Il n'y aura aucune reprise de solde en janvier.**

Attention : si le retour d'OPEX a lieu en janvier, cette reprise s'effectuera sur une solde «métropole».

Votre Info Solde change, donnez-nous votre avis :
sga.mission-communication.fct@intradef.gouv.fr

INFOS IMPORTANTES

Les règles de calcul des cotisations sont actualisées (CSG, CRDS,...)

La mise à jour de ces règles de calcul peut donner lieu à des régularisations sur votre solde dès le mois de novembre.

Exemple : à compter du 1^{er} janvier 2016, l'assujettissement aux cotisations sociales de l'indemnité de départ allouée à certains militaires non officiers (IDPNO) se traduira par une déduction de 9% du montant de cette indemnité.

Votre solde est calculée sur 30 jours

La solde est calculée sur trente jours (même les mois comptant 28, 29 ou 31 jours). Cette règle s'applique à toutes les composantes de votre solde. Toutefois, lorsqu'un droit est ouvert en cours de mois, seul le nombre de jours d'ouverture de ce droit est payé.

Exemple : un militaire présent au service tout le mois d'octobre se voit ouvrir le droit à la MICM le 15 octobre. Il percevra :

- **Solde de base, éléments habituels de rémunération (mois complet) : 30 jours + MICM : 17 jours (du 15 au 31 octobre inclus).**
- **S'il a perçu l'ISSE sur 31 jours au lieu de 30 jours pendant plusieurs mois, une reprise de solde peut intervenir dès novembre.**

Où trouver l'information ?

Pour toute question relative à votre solde, vous pouvez vous adresser à tout moment à :

1. Votre correspondant RH de proximité
2. La cellule solde assistance - numéro vert : **0800 00 69 50**
3. La boîte mail de la cellule solde assistance : **solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr**

INTRADEF

Espace RH-solde > portail.sga.defense.gouv.fr/espace-rhsolde
DRHAT > portail-drhat.intradef.gouv.fr/DRHAT/solde-et-pension/actualites/l-actualite-solde
Marine > portail-rh-marine.intradef.gouv.fr/index.php/solde-indemnite
Air > portail-drhaa.intradef.gouv.fr

INTERNET

www.defense.gouv.fr/familles/votre-espace/votre-solde

INFO SOLDE